



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE

Strasbourg, 17 janvier 2024

Déclaration du SNALC

Monsieur le recteur,
Mesdames et messieurs les membres élus du CSA,
Chers collègues,

Dans un contexte de baisse démographique, le SNALC n'avait évidemment pas d'illusions sur la politique budgétaire qui serait menée en termes de moyens au vu des suppressions massives faites les années précédentes alors que la démographie, à l'époque, augmentait. Pourtant, saisir le prétexte d'une baisse de cette évolution pour continuer de supprimer des postes¹, c'est se contenter d'une vue à court terme sans anticiper sur les prochaines années scolaires, qui présenteront inmanquablement des variations significatives.

C'est aussi d'emblée compromettre la mise en œuvre des priorités ministérielles annoncées : les alternatives au redoublement coûtent cher, les groupes de niveaux à effectifs réduits et la « prépa-lycée », qui correspondent à des propositions du SNALC, ne se feront pas avec cette politique, ni même à moyens constants. Il faut davantage de personnels, moins d'élèves par classe, des heures en petits effectifs. On ne fera pas une École de qualité en ayant comme principal objectif les économies budgétaires, et nous demandons que la volonté affichée de créer des groupes et des années propédeutiques crée un « choc des salaires » et un « choc des ressources humaines ».

Sur l'école inclusive, par exemple, le projet de taux d'encadrement d'un personnel AESH pour 4 à 5 élèves en situation de handicap, ne nous fera pas croire que la priorité est l'accompagnement de l'élève et la compensation de son handicap : la priorité, ici, est d'accueillir pour pas cher.

Dans notre académie, les taux d'encadrement des élèves et les calculs des rapports P/E² effectués le nez dans le guidon démographique font état de chiffres inférieurs à la moyenne nationale. En outre, ces taux sur le papier sont encore au-dessus des réalités de terrain auxquelles sont confrontés nos collègues. Dans combien d'établissements, les équipes administratives, de direction, de vie scolaire, enseignantes sont incomplètes ? Ou devrait-on, pour faciliter le dénombrement, poser la question inverse de savoir dans combien d'établissements les équipes sont complètes ?

De nombreux outils théoriques sont utilisés, dont certains permettent d'intégrer des péréquations complexes et ambitieuses : les barèmes « vie scolaire » en sont un exemple. Cependant, le SNALC s'interroge : alors que ces outils quantifient des besoins humains en vie scolaire, pourquoi le constat du terrain est celui d'une implantation bien inférieure à celle issue des travaux du groupe de travail ? Là où les écarts sont forts et les moyens humains très inférieurs aux projections, le climat scolaire est proportionnellement fortement dégradé. Cet état de fait conduit à l'épuisement des personnels de ces établissements, qui compensent les manques de personnels jusqu'à mettre en péril leur santé. Le SNALC alerte sur cette mise en danger des collègues.

¹ -54 emplois, évoluant à -40 avec l'autorisation complémentaire de schéma d'emploi de 14 emplois

² P/E : nombre de professeurs pour 100 élèves. 5,72 dans l'académie, contre 6,03 au niveau national



Pour ne donner qu'un exemple, le collège Kléber ne comptait qu'un seul AED en fonction au moment où des violences ont éclaté ; votre annonce de mesures « *concrète-concrètes* » s'est finalement traduite par la création d'un poste de CPE (enfin !) mais sans AED supplémentaires. Dans ces conditions, comment peut-on prétendre dans les médias ([BFM Alsace le 7 décembre](#)) que le budget EN a « *beaucoup augmenté* » ?

La réalité, c'est qu'en lieu et place d'un budget à la hauteur d'une politique ambitieuse pour la formation et l'instruction de nos élèves, nous faisons tous du bricolage, du rafistolage, à tous les étages de l'Éducation nationale : de la salle de classe aux bureaux des gestionnaires ; et peut-être même jusque dans le vôtre, M. le recteur, qui devez, je cite, « *réfléchir à comment il faut accompagner les équipes éducatives au nord comme au sud du territoire... à l'est comme à l'ouest* ».

Il n'échappe à personne, et certainement pas aux parents, que les effectifs des classes explosent dans des salles dont la capacité d'accueil est pourtant matériellement insuffisante. Les salles bondées, où l'on peine à circuler, les locaux vétustes, les bâtiments inadaptés, le matériel obsolète... accentuent la dégradation d'un climat scolaire intenable et préjudiciable à nos élèves et aux conditions de travail de l'ensemble des personnels. Les violences se multiplient dans les écoles et les établissements, et donnent une piètre image de l'enseignement public. Sans prendre part aux polémiques actuelles, la première raison qui motive les parents à fuir le public n'est pas celle des « absences non remplacées », mais concerne directement le climat scolaire : on a beau croire et être attaché à l'enseignement public, ce que l'on veut avant tout pour ses enfants, c'est la sécurité, ce sont des conditions favorables pour apprendre : une gageure pour les équipes, si impliquées soient-elles.

Alors que nous nous apprêtons à étudier les chiffres des remplacements, le SNALC tient à poser certaines vérités préalables à propos du prétendu « absentéisme » des professeurs. Que ce soit pour raison de santé ou par convocation hiérarchique (jury, formation...), le taux des absences n'est que de 3,2 % chez les professeurs, alors que la moyenne pour l'ensemble des salariés est de 3,7 % dans la fonction publique et 4,9 % dans le monde du travail³. Au passage, la politique actuelle menée sur la formation continue des enseignants du second degré « *hors du temps devant élèves* » est une catastrophe qui ajoutera à la crise d'attractivité : dans aucune autre profession de la FP on ne demande aux agents de se former en dehors de leur temps de travail, pas plus que de rattraper celui-ci... Et les tâches habituellement effectuées par un professeur hors temps devant élèves (corrections, préparations...) font bien partie de son temps de travail et devront être accomplies en plus du temps de formation : si celui-ci devait être imposé durant le temps de travail, ce serait donc concrètement une augmentation de la charge de travail sans rémunération.

Si des heures de cours sont perdues, si les enseignants ne sont pas remplacés, c'est avant tout parce qu'il n'y a plus d'enseignants, du fait des suppressions massives de postes, du fait de la dégradation des conditions de travail, du fait surtout de la faiblesse des rémunérations. Cette pénurie s'aggrave d'année en année, et l'Éducation nationale traverse sa plus grande crise d'attractivité. Sachez, M. le recteur, que nos collègues ont été sidérés de vous entendre dire qu'« *en l'espace de quelques années, les enseignants ont été augmentés de 20 %* » et que « *cette augmentation sensible et réelle [...] se lit dans les bulletins de salaire [...] à la fin du mois* ».

Comme l'indiquait le journaliste en préambule de son émission : « *tout va très bien Madame la marquise [...] Quand on entend le recteur de l'académie de Strasbourg, on pourrait avoir l'impression qu'en fait, ça va.* » Tout est dit.

³ Cf. Rapport de la Cour des comptes, déc 2021 : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/57962>